

RÈGLEMENT DU JEU FACEBOOK MADRANGE "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange"

ARTICLE 1 - Organisateur du Jeu

La Compagnie Madrange Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé au 7 rue de la Jeannaie – ZI - Maroué - 22400 Lamballe, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 829 323 211 (ci-après la « Société Organisatrice » ou « Compagnie Madrange »), organise du 01/12/2020 (à partir de 10h00) au 24/12/2020 inclus (jusqu'à 23h59), heure française, un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange" sur la page Facebook de Madrange (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>).

ARTICLE 2 - Annonce du Jeu

Ce Jeu est véhiculé sur la page Facebook de Madrange : <https://www.facebook.com/madrangefrance/>

L'Agence DIGILOWCOST est chargée de la mise en œuvre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

L'Agence DIGILOWCOST et la COMPAGNIE MADRANGE sont dénommées, ensemble, « les Organiseurs ».

ARTICLE 3 - Conditions de participation

3.1. Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat se déroule via la plateforme adictiz <https://www.adictiz.com/fr/> et est accessible sur la page Facebook de Madrange (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>) du 01/12/2020 (à partir de 10h00) au 24/12/2020 inclus (jusqu'à 23h59), heure française. Ce Jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à l'organisation, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, du personnel des Sociétés Organisatrices, ainsi que des membres de leur famille (ascendant, descendant, conjoint, concubin) vivant au même foyer. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

3.2. Il est expressément rappelé que le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse électronique valable pour pouvoir participer au Jeu.

3.3. Pour participer, il suffit de :

- 1) Se connecter sur la page Madrange du réseau social Facebook (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>), et se rendre sur le Jeu "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange" qui sera publié au moyen d'un « post » le 01/12/2020. Le post est une publication effectuée sur une page du réseau social Facebook, que les utilisateurs peuvent « aimer », « partager » et « commenter ». Le jeu sera également disponible sur la page facebook en onglet.
- 2) Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'un compte Facebook actif.

- 3) Les participants doivent se rendre sur la publication Facebook diffusée le mardi 1 décembre 2020 sur la page Facebook de Madrange France (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>). Ils doivent cliquer sur le lien ci-dessous et se rendre sur le jeu « Calendrier de l’Avent Gourmand Madrange » :
 - Lien de la landing page : <https://adbx.io/calendrier-gagnant-gjx2hw23km/0/zBwdW/>
Les participants doivent ensuite inscrire leurs coordonnées et suivre les instructions du jeu. Ils peuvent participer une fois par jour jusqu’au jeudi 24 décembre 2020 minuit. Ainsi, chaque jour un ou plusieurs gagnants seront sélectionnés en fonction des dotations mises en jeu chaque jour.
- 4) Remplir la première partie formulaire d’inscription en renseignant tous les champs obligatoires listés ci-après :
 - a) Ses coordonnées complètes : Nom + Prénom + Date de naissance + Adresse électronique + Code postal + Numéro de téléphone. Tous les champs à saisir sont obligatoires et nécessaires à la participation au jeu.
 - b) Cocher la case pour accepter le règlement
 - c) Cliquer sur le lien « valider »
- 5) Ouvrir la case du jeu “Calendrier de l’Avent Gourmand Madrange” correspondant à la date du jour de participation.
- 6) “Gratter” à l’écran la carte cadeau qui s’affiche, de façon digitale ou à l’aide de votre souris informatique. Si l’instant-gagnant est remporté, le message “GAGNÉ !!!” s’affichera, puis un nouvel écran s’ouvrira, annonçant le type de dotation remporté.
- 7) Le(la) participant(e) s’interdit de participer pour le compte d’autrui.
- 8) Le(la) participant(e) ne peut jouer qu’une seule fois, mais il(elle) a la possibilité d’inviter les amis du réseau de son compte Facebook à participer au Jeu.

Une fois l’ensemble de ces étapes réalisées, les gagnants seront contactés ultérieurement par les organisateurs par courriel et/ou par téléphone pour la confirmation de leur gain dans un délai de 30 jours environ.

3.4. La participation au Jeu "Calendrier de l’Avent Gourmand Madrange" ne peut se faire que sur la page Madrange du réseau social Facebook (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>), à l’exclusion de tout autre moyen.

3.5. La participation au Jeu est autorisée une seule fois par jour et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). Toute nouvelle participation doit se faire dans les mêmes conditions que la première (compléter le questionnaire, gratter la case correspondant à la date du jour de participation). Dans la limite d’un gain maximum par foyer. En cas de litige, un justificatif d’identité et/ou d’adresse(s) pourra être demandé.

3.6. Tout formulaire de participation incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable) ou manifestement frauduleux, ou ne remplissant

pas les conditions du présent règlement, ne sera pas pris en considération. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribuées.

3.7. Le participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois : toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

3.8. Seul(e)s les gagnant(e)s seront averti(e)s par courriel et/ou par téléphone, dans un délai de 30 jours environ suivant la date du tirage au sort.

3.9. Les Organismes ne sauraient être tenus responsables à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de leur volonté. Les Organismes ne sauraient notamment être tenus responsables si les formulaires des participants ne leur parvenaient pas, ou parvenaient illisibles ou impossibles à traiter pour une quelconque raison que ce soit. Les Organismes ne peuvent être tenus responsables des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de leur volonté et déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

ARTICLE 4 - Désignation et valeur des lots

Le Jeu « Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange » est doté trente-sept (37) lots, répartis selon les dates du jeu comme suit :

- 1er décembre 2020 : un (1) lot culinaire Madrange, constitué d'un tablier, d'un gant de cuisson et d'un minuteur digital, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,70 € TTC.
- 2 décembre 2020 : un (1) appareil à gaufres et croque-monsieur Break Time de Moulinex, d'une valeur unitaire totale estimative de 50,00 € TTC.
- 3 décembre 2020 : un (1) set apéritif, constitué d'une ardoise, de coupelles et de verrines, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,30 € TTC.
- 4 décembre 2020 : un (1) lot de produits de la gamme charcuterie de Madrange, constitué d'une (1) barquette de Mon Jambon Blanc conservation sans nitrite 4 tranches, d'une (1) barquette de Mon Rôti de porc Supérieur 4 tranches, d'une (1) barquette de Mousse de foie et sa pointe de crème 180 g, d'une (1) barquette de Terrine de campagne conservation sans nitrite 150 g, d'une (1) barquette de Mes lardons fumés 200 g, d'une valeur unitaire totale estimative de 10,45 € TTC.
- 5 décembre 2020 : un (1) coffret de couverts de table 24 pièces, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,60 € TTC.
- 6 décembre 2020 : un (1) livre de cuisine "La Cuisine Réconfort", d'une valeur unitaire totale estimative de 15,90 € TTC.
- 7 décembre 2020 : une (1) machine à hot-dogs SIMEO, d'une valeur unitaire totale estimative de 80,00 € TTC.

- 8 décembre 2020 : un (1) set apéritif, constitué d'une ardoise, de coupelles et de verrines, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,30 € TTC.
- 9 décembre 2020 : un (1) lot culinaire Madrange, constitué d'un tablier, d'un gant de cuisson et d'un minuteur digital, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,70 € TTC.
- 10 décembre 2020 : trois (3) lots de produits de la gamme charcuterie de Madrange, constitués d'une (1) barquette de Mon Jambon Blanc conservation sans nitrite 4 tranches, d'une (1) barquette de Mon Rôti de porc Supérieur 4 tranches, d'une (1) barquette de Mousse de foie et sa pointe de crème 180 g, d'une (1) barquette de Terrine de campagne conservation sans nitrite 150 g, d'une (1) barquette de Mes lardons fumés 200 g, d'une valeur unitaire totale estimative de 10,45 € TTC.
- 11 décembre 2020 : un (1) appareil Cookeo Connect de Moulinex, d'une valeur unitaire totale estimative de 259,99 € TTC.
- 12 décembre 2020 : un (1) coffret de couverts de table 24 pièces, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,60 € TTC.
- 13 décembre 2020 : un (1) assortiment de produits de boucherie Madrange, constitué d'un (1) sachet de filet mignon de porc fumé au bois de hêtre, d'une (1) barquette de 4 boudins blancs au porto, d'une (1) barquette de 4 saucisses fumées au bois de hêtre, d'une (1) barquette de 4 paupiettes lardées à la forestière et d'une saucisse brasse au poivre concassé Label Rouge, d'une valeur unitaire totale estimative de 25,55€ TTC.
- 14 décembre 2020 : trois (3) lots de 4 ramequins apéritifs Madrange, d'une valeur unitaire totale estimative de 22,50 TTC.
- 15 décembre 2020 : un (1) cuiseur vapeur Seb, d'une valeur unitaire totale estimative de 100,00 € TTC.
- 16 décembre 2020 : cinq (5) glacières Madrange, d'une valeur unitaire totale estimative de 18,60 € TTC.
- 17 décembre 2020 : un (1) coffret de couverts de table 24 pièces, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,60 € TTC.
- 18 décembre 2020 : un (1) assortiment de produits de la gamme charcuterie Madrange, constitué d'une (1) barquette de Mon Jambon Blanc conservation sans nitrite 4 tranches, d'une (1) barquette de Mon Rôti de porc Supérieur 4 tranches, d'une (1) barquette de Mousse de foie et sa pointe de crème 180 g, d'une (1) barquette de Terrine de campagne conservation sans nitrite 150 g, d'une (1) barquette de Mes lardons fumés 200 g, d'une valeur unitaire totale estimative de 10,45 € TTC.
- 19 décembre 2020 : trois (3) lots culinaires Madrange, constitués chacun d'un tablier, d'un gant de cuisson et d'un minuteur digital, d'une valeur unitaire totale estimative de 21,70 € TTC.
- 20 décembre 2020 : un (1) assortiment de produits de boucherie Madrange, constitué d'un (1) sachet de filet mignon de porc fumé au bois de hêtre, d'une (1) barquette de 4 boudins blancs au porto, d'une (1) barquette de 4 saucisses fumées au bois de hêtre, d'une (1) barquette de 4 paupiettes lardées à la forestière et d'une saucisse brasse au poivre concassé Label Rouge, d'une valeur unitaire totale estimative de 25,55€ TTC.
- 21 décembre 2020 : un (1) cuiseur vapeur Seb, d'une valeur unitaire totale estimative de 100,00 € TTC.
- 22 décembre 2020 : trois (3) assortiments de produits de la gamme charcuterie Madrange, constitués d'une (1) barquette de Mon Jambon Blanc conservation sans nitrite 4 tranches, d'une (1) barquette de Mon Rôti de porc Supérieur 4 tranches, d'une (1) barquette de Mousse

de foie et sa pointe de crème 180 g, d'une (1) barquette de Terrine de campagne conservation sans nitrite 150 g, d'une (1) barquette de Mes lardons fumés 200 g, d'une valeur unitaire totale estimative de 10,45 € TTC.

- 23 décembre 2020 : un (1) appareil électroménager Companion XL de Moulinex, d'une valeur unitaire totale estimative de 699,00 € TTC.
- 24 décembre 2020 : deux (2) prestations de Chef à domicile "La Belle Assiette" pour 4 personnes, d'une valeur unitaire totale estimative de 279,00 € TTC.

Les valeurs des dotations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de fluctuer.

ARTICLE 5 - Mode de désignation des gagnants

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instant-gagnants ouverts.

L'« instant-gagnant » ouvert fonctionne selon le principe suivant :

- L'« instant-gagnant » correspond à un jour et une heure précis. Dès que cette date et cette heure sont atteintes, l'instant est dit « ouvert ».
- Seule l'heure du serveur du Jeu fait foi pour déterminer l'ouverture d'un « instant-gagnant ».
- A partir du moment où l'« instant-gagnant » est ouvert, le premier participant qui clique sur la case du calendrier de l'Avent correspondant au jour de participation remporte la dotation. Pour cliquer sur cette case, le participant doit au préalable se connecter au module du Jeu et compléter les informations demandées sur la page.
- L'ordre d'arrivée des connexions internet sur le serveur du Jeu départage les participants. Le mécanisme des connexions internet garantit l'absence d'ex-aequo.
- La dotation reste en jeu tant que personne n'a cliqué sur la case du calendrier de l'Avent correspondant au jour de participation, après l'ouverture de l'« instant-gagnant ».

La dotation reste en jeu tant que personne n'a cliqué au moment précis de l'« instant-gagnant ».

Si le participant remporte un « instant-gagnant », il ne pourra plus gagner.

Seule l'horloge du Jeu et la base de données de la programmation des instants-gagnants feront foi.

Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte. Les instants gagnants sont prédéfinis de manière aléatoire, la liste des instants gagnants est déposée auprès des organisateurs.

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par la Compagnie Madrange, par le biais d'un courriel envoyé à l'adresse mail renseignée lors de leur participation, et/ou par contact téléphonique, au numéro de téléphone renseigné lors de leur participation. Les Organisateurs du Jeu se réservent le droit de demander aux gagnant(e)s leurs autorisations pour que la Compagnie Madrange utilise leurs pseudonymes Facebook dans toute communication liée au Jeu "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange", et notamment pour la publication d'un commentaire posté à la fin du Jeu "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange" afin d'annoncer les pseudonymes des gagnant(e)s du Jeu "Calendrier de l'Avent Gourmand Madrange".

ARTICLE 6 - Modalités d'attribution des lots

6.1. Les gagnant(e)s recevront leur lot sous 8 semaines environ après la fin du jeu, à l'adresse postale qu'ils(elle)s auront renseignée aux Organisateur(s) lors de leur participation au Jeu. Les gagnant(e)s disposent d'un délai de 5 jours après l'annonce de leur gain par les Organisateur(s) pour une éventuelle modification de leurs coordonnées postales, qu'ils devront transmettre aux Organisateur(s) par le biais de leur messagerie électronique.

6.2. Sur toute la durée du Jeu, il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). En cas de litige, un justificatif d'identité et/ou d'adresse(s) pourra être demandé.

6.3. Les photos éventuelles des dotations présentées ne sont en aucun cas contractuelles.

6.4. Les dotations attribuées aux gagnant(e)s ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

6.5. Les Organisateur(s) n'endossent aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles la dotation est éventuellement soumise ou à la sécurité de la dotation attribuée. Les Organisateur(s) se dégagent de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du(de la) gagnant(e) concernant sa dotation.

6.6. Les Organisateur(s) invitent les gagnant(e)s à prendre connaissance de la composition des produits gagnés, afin de s'assurer qu'ils(elles) ne sont pas allergiques ou intolérants à l'un de leurs composants.

6.7. Si les circonstances l'exigent, les Organisateur(s) se réservent le droit de modifier la nature de la dotation et de proposer une dotation de même valeur ou de mêmes caractéristiques.

6.8. Les participant(e)s autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile, ce afin de permettre aux Organisateur(s) de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. Toute demande de justification de l'identité ou du domicile d'un(e) participant(e) lui sera notifiée par les Organisateur(s) via une demande écrite.

6.9. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du participant et l'annulation de sa participation et de ses gains.

En cas d'exclusion d'un(e) gagnant(e), celui-ci(elle) se trouve déchu(e) de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention du lot mis en jeu.

6.10. La société organisatrice se donne le droit de tirer au sort un nouveau gagnant si elle décèle qu'un gagnant a triché ou n'a pas respecté les conditions de participation du présent règlement.

ARTICLE 7 - Force majeure

Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigeaient, et notamment, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté ou en cas de force majeure, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 8 - Connexion et communication

8.1. Il est expressément rappelé que la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

8.2. Les Organisateurs ne sauraient être tenus responsables à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de leur volonté, notamment dans le cas où un participant ne pourrait parvenir à se connecter à la page Madrange du réseau social Facebook (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>) du fait de tout problème technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

8.3. Les Organisateurs mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne sauraient être tenus responsables des erreurs ou d'une absence de disponibilité des informations.

8.4. Les Organisateurs ne peuvent être tenus responsables des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de sa volonté et déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

8.5. Les Organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler quelles qu'elles soient.

ARTICLE 9 - Frais de connexion

Les frais de participation au Jeu ne sont pas remboursés.

ARTICLE 10 - Protection des données personnelles

10.1. Pour participer au Jeu, les participant(e)s doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (pseudonyme Facebook, nom, prénom, adresse électronique, adresse du domicile, numéro de téléphone). Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnant(e)s et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Ces informations, hébergées sur la plateforme

Adictiz, sont sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées aux Organisateurz qui ne les utilisent qu'à cette seule fin.

10.2. Les informations sont conservées pendant deux mois à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

10.3. Les coordonnées des gagnants transmises à la Compagnie Madrange par la société Digilowcost seront envoyées via un fichier crypté valable pendant 7 jours. Madrange les conserve durant 2 mois à partir du moment où les gagnants ont répondu aux e-mails et les détruira 2 mois après.

10.3. Le participant a la possibilité de faire valoir ses droits et de demander l'accès aux données, la rectification ou l'effacement des données, la portabilité des données à un tiers, la transmission des données en cas de décès, la limitation du traitement ainsi que de s'opposer au traitement en adressant une demande en ce sens par voie postale à l'adresse suivante :

Compagnie Madrange
Jeux et loteries
ZA du Bel-air
1 rue de Cutesson
78125 Gazeran

Toute demande doit être claire, précise, justifiée et accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité et réalisée conformément au cadre légal applicable. Service réclamation auprès de la CNIL :

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22 /Fax : 01 53 73 22 00 Ou à l'adresse www.cnil.fr/fr/plaintes ou www.cnil.fr

En cas d'opposition au traitement des données ou si les données s'avèrent erronées ou fantaisistes, les services liés à la collecte des données ne pourront pas être rendus, la Société Organisatrice ne pouvant en aucun cas engager sa responsabilité à ce titre.

ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle

Les productions imagée et/ou photographique contenues dans les pages du présent règlement et sur le post du Jeu sur la page Madrange du réseau social Facebook sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice. Toute reproduction et/ou utilisation en est strictement interdite.

ARTICLE 12 - Disponibilité du règlement complet du Jeu

Le présent règlement peut être consulté gratuitement sur la page Madrange du réseau social Facebook (<https://www.facebook.com/madrangefrance/>), ainsi que sur le site Internet de Madrange (<https://www.madrangefr/>), pendant toute la durée du Jeu.

Le présent règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée par voie postale avant le 31/12/2020 (cachet de la poste faisant foi) à :

Compagnie Madrange
Jeux et loteries
ZA du Bel-air
1 rue de Cutesson

78125 Gazeran

ARTICLE 13 - Contestation

12.1. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit en français et envoyée, par voie postale, à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Compagnie Madrange
Jeux et loteries
ZA du Bel-air
1 rue de Cutesson
78125 Gazeran

Cette contestation devra être adressée dans un délai maximum d'un (1) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

12.2. L'interprétation du présent règlement et tous les cas non prévus par celui-ci seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions sont sans appel.

12.3. En cas de divergences accidentelles entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

ARTICLE 14 - Loi applicable et juridiction compétente

13.1. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française.

13.2. En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.